



Livraison interdite par ascenseur, question

Par Visiteur

Bonjour,

Le syndic de mon immeuble interdit la livraison (livraison d'un supermarché) par l'ascenseur. A noter que l'immeuble n'est pas doté d'un monte-charge. Chaque livraison + poids du livreur ne dépassant jamais la charge autorisée. Est-ce légal?

Merci de votre réponse.

Par Visiteur

Bonjour Monsieur,

Est-ce légal?

Malheureusement ceci est tout à fait légal. En effet, l'ascenseur n'est pas un monte charge et l'ensemble des copropriétaires peuvent tout à fait dans le règlement de copropriété interdire ou restreindre l'usage de l'ascenseur.

Cordialement